

Formulaire de consentement et de déclaration / Entente avec le candidat ou la candidate

Projet pilote des diplômés d'écoles privées de formation professionnelle
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)



- Le requérant principal et son époux/épouse ou son conjoint/sa conjointe de fait doivent chacun remplir le présent formulaire.
- Le requérant principal doit remplir et signer la copie intégrale du formulaire.
- L'époux/épouse ou le conjoint/la conjointe de fait n'est tenu(e) que de remplir et de signer les pages 1 et 2 de sa copie du formulaire.

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS	
Noms de famille exactement tels qu'ils apparaissent sur votre passeport ou votre document de voyage	Date de naissance (mm-jj-aaaa)
Prénoms exactement tels qu'ils apparaissent sur votre passeport ou votre document de voyage	N° de passeport (le cas échéant)
Seconds prénoms exactement tels qu'ils apparaissent sur votre passeport ou votre document de voyage	Date d'expiration du passeport (le cas échéant)

Consentement à la collecte, à l'utilisation et à la conservation des renseignements personnels

En apposant ma signature ci-dessous, je, en mon nom et en celui de toutes les personnes à ma charge indiquées dans cette demande, autorise le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB), à recueillir, à utiliser et à conserver les renseignements personnels recueillis dans la présente demande et les documents d'accompagnement.

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27). Le but de la collecte est de traiter votre demande pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB). Les renseignements serviront à :

- Vérifier les renseignements que je sou mets au GNB.
- Évaluer mon admissibilité à titre de requérant dans le cadre du PCNB.
- Surveiller la conformité aux exigences du PCNB.
- Effectuer la recherche, la mesure du rendement ou l'évaluation du PCNB.

Si j'obtiens le statut de résident permanent canadien, je consens également à ce que des représentants désignés du GNB recueillent, utilisent et conservent des renseignements personnels à mon sujet, tels que mes adresses au Nouveau-Brunswick, mes numéros de téléphone, mes adresses de courriel, mon état matrimonial, les trois derniers chiffres de mon numéro d'assurance sociale et mon emploi, ainsi que des renseignements au sujet de toute entreprise dont je suis le propriétaire, y compris des renseignements financiers (revenu d'entreprise, actifs, passifs, information fiscale, vérifications financières) et des avantages obtenus dans le cadre de programmes du gouvernement provincial ou fédéral, et tout autre renseignement ou document utilisé pour :

- Déterminer si je suis économiquement établi au Nouveau-Brunswick.
- Surveiller la conformité aux exigences du PCNB.
- Communiquer avec moi pour participer à une évaluation du PCNB.

Si vous avez des questions au sujet de la collecte et du traitement de renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec la directrice, Opérations, conformité et intégrité, Opportunités Nouveau-Brunswick, située à la Place 2000, 250, rue King, Fredericton (Nouveau-Brunswick) Canada E3B 9M9.

Téléphone : 506-453-3981; courriel : immigration@gnb.ca; site Web : www.welcomenb.ca

Consentement à la communication avec le GNB

En apposant ma signature ci-dessous, je, en mon nom et en celui de toutes les personnes à ma charge indiquées dans la présente demande, autorise le GNB ou une organisation à la demande du GNB à communiquer avec moi à l'avenir pour me poser des questions au sujet des services reçus avant le processus de demande (tels que la participation à un forum d'information), pendant le processus de demande (notamment le processus de demande lui-même ainsi que les services d'orientation ou d'accréditation) et après mon arrivée au Nouveau-Brunswick (ce qui comprend mon établissement et mon intégration). Le GNB utilisera ces renseignements, ainsi que ceux fournis par d'autres personnes, à des fins de recherche, de mesure du rendement ou d'évaluation, dans la mesure où ils se rapportent directement au PCNB et aux *Accords Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration* et sont nécessaires à ces fins. Le GNB n'utilisera pas ces renseignements pour prendre des décisions à votre sujet personnellement.

Formulaire de consentement et de déclaration / Entente avec le candidat ou la candidate

Projet pilote des diplômés d'écoles privées de formation professionnelle
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)



Consentement à la divulgation des renseignements

En apposant ma signature ci-dessous, je, en mon nom et en celui de toutes les personnes à ma charge indiquées dans la présente demande, autorise le GNB à communiquer les renseignements recueillis dans la présente demande ainsi que les documents d'accompagnement à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) aux fins de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; à un tiers entrepreneur engagé par le GNB; à des tiers évaluateurs engagés sous contrat par le GNB aux fins de recherche, de mesure du rendement ou d'évaluation; à des fournisseurs de services; et à tout autre organisme ou toute autre personne.

Consentement à la divulgation des renseignements au GNB de représentants désignés du GNB

En apposant ma signature ci-dessous, je, en mon nom et en celui de toutes les personnes à ma charge indiquées dans la présente demande, autorise les représentants désignés engagés sous contrat par le GNB à divulguer les renseignements personnels recueillis dans la présente demande au GNB, ce qui comprend :

- Des tiers entrepreneurs embauchés pour valider l'information contenue dans ma demande, y compris, entre autres, mes qualifications professionnelles, mes antécédents d'emploi, ma formation en affaires, ma situation financière et mes renseignements personnels, en communiquant avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales à l'extérieur du Canada, afin d'évaluer l'information contenue dans ma demande.
- Des tiers évaluateurs engagés sous contrat pour évaluer le PCNB. Je comprends que des représentants désignés du GNB peuvent communiquer avec moi dans les cinq années au plus suivant ma date d'établissement au Canada.
- Des représentants d'IRCC aux fins de planification et d'élaboration de politiques en immigration, et d'exécution, de surveillance et d'évaluation du PCNB et de ses processus dans le but de renforcer l'intégrité du Programme, d'enquêter sur les abus du Programme et de déceler et d'éviter les cas de fraude et de fausse représentation.

Déclaration d'engagement

En apposant ma signature ci-dessous, je, en mon nom et en celui de toutes les personnes à ma charge indiquées dans la présente demande, reconnais qu'en vertu de l'alinéa 87(2)b) et des paragraphes 87(5) et 87(6) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001, ch. 27 et de ses règlements (les « Règlements LIPR »), je dois vivre dans la province du Nouveau-Brunswick et je me conformerai aux exigences du PCNB. Je déclare avoir lu les exigences de l'article 87 du RIPR et me conformer à tous les règlements. Dans les 30 jours suivant ma date d'établissement au Canada, je l'enregistrerai auprès du GNB.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je reconnais que le GNB, ses agents, ses employés et ses fournisseurs de services sont l'organisme qui administre le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.

Je reconnais que la présente déclaration concerne les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire, de même que tous les renseignements fournis dans ma demande et dans les autres documents d'accompagnement. Je comprends que toute fausse déclaration ou la dissimulation d'un fait important pourrait entraîner mon exclusion du PCNB. Je réalise qu'une fois qu'il a été rempli et signé, le présent document fera partie intégrante de mon dossier d'immigration et servira à vérifier les détails sur ma famille sur les futures demandes. J'aviserai immédiatement GNB si des changements doivent être apportés dans les renseignements ou réponses que j'ai fournis dans mes formulaires de demande.

Je reconnais que je peux révoquer mon consentement à tout moment en fournissant au GNB un préavis écrit, et que ma demande dans le cadre du PCNB sera annulée sans pénalité.

Je comprends que tous les renseignements ci-dessus, ayant eu la possibilité de demander et de recevoir une explication sur chaque point qui n'était pas clair pour moi.

Je, soussigné(e), déclare solennellement que les renseignements fournis dans la demande qui précède sont véridiques, complets et exacts et je fais cette déclaration solennelle en la croyant véridique et en sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

Signature

Date (mm-jj-aaaa)

Formulaire de consentement et de déclaration / Entente avec le candidat ou la candidate

Projet pilote des diplômés d'écoles privées de formation professionnelle
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)



Projet pilote des diplômés d'écoles privées de formation professionnelle du Nouveau-Brunswick Entente avec le candidat étranger ou la candidate étrangère

Description du Projet

Le projet pilote des diplômés d'écoles privées de formation professionnelle s'adresse aux diplômés internationaux possédant les compétences, l'éducation et l'expérience de travail nécessaires pour contribuer à l'économie du Nouveau-Brunswick qui sont prêts à vivre et à travailler au Nouveau-Brunswick de façon permanente. Le projet pilote vise à offrir une voie d'accès à l'immigration aux diplômés étrangers ayant suivi certains programmes d'études d'un an ou de deux ans qui débouchent sur des professions prioritaires dans les secteurs de l'éducation et du développement social, des soins de santé, des technologies de l'information (TI) et de la cybersécurité, de l'administration des affaires et de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique.

En tant que candidat/candidate à ce projet pilote, j'accepte ce qui suit :

Pour maintenir mon admissibilité à titre de candidat/candidate à ce projet pilote

(veuillez cocher chaque case pour indiquer votre compréhension et votre accord) :

- Je reconnais que je dois respecter tous les jalons énumérés ci-dessous, et comprends que le fait de ne pas respecter un jalon pourrait entraîner mon exclusion de l'examen ou de la poursuite de ma participation à ce projet pilote :

Désignation de la province en vertu du PCNB

- Je comprends que je dois obtenir une note minimale équivalente au [Canadian Language Benchmarks 5 dans les quatre composantes linguistiques](#) à un test de langue approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) [IELTS (formation générale); CELPIP; TEF Canada; TCF] au plus tard à la fin de mon programme d'études.
- Je comprends que tous les éléments suivants doivent être complétés dans les 90 jours à la fin de mes études :**
- Je dois obtenir un emploi permanent à temps plein auprès d'un employeur du Nouveau-Brunswick qui est prêt à appuyer ma demande d'immigration, dans une profession admissible directement liée à mon programme d'études.
- Je dois soumettre ma demande au Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB).
- Je comprends qu'une invitation à présenter une demande en vertu du PCNB ne garantit pas ma désignation dans le cadre dudit programme. Pour recevoir une désignation de la province, je dois satisfaire à tous les critères d'admissibilité et de sélection au moment de ma demande.
- Je comprends que si ma demande est acceptée et que le certificat de désignation du PCNB et la lettre d'appui pour un permis de travail R204 me sont remis, je dois soumettre ma demande de permis de travail R204 à IRCC, et je comprends que mon permis d'études doit être valide le jour où je soumettrai cette demande.
- Je comprends que ma demande de permis de travail en vertu des conditions de ce projet pilote ne garantit pas que ma demande de permis de travail sera approuvée.
- Je comprends que le permis de travail délivré en vertu de ce projet pilote n'est pas délivré en vertu du [Programme de permis de travail postdiplôme](#), mais qu'il s'agit plutôt d'un [permis de travail propre à l'employeur](#) délivré en vertu du PCNB.
- Je comprends que si je ne respecte pas tous les jalons énumérés ci-dessus dans cette période de 90 jours, je risque de perdre mon statut de résident temporaire au Canada et ma capacité de rester au Canada, et je serai disqualifié de ce projet pilote.**

Demande de résidence permanente (IRCC)

- Je comprends que je dois soumettre ma demande de résidence permanente au Canada à IRCC en temps opportun et avant l'expiration de mon certificat de désignation du PCNB.

Formulaire de consentement et de déclaration / Entente avec le candidat ou la candidate

Projet pilote des diplômés d'écoles privées de formation professionnelle
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)



Confirmation de l'emploi et maintien de la désignation

- Je comprends que, au plus 12 mois après l'obtention de mon certificat de désignation de la province, je dois soumettre une déclaration accompagnée des documents justificatifs suivants :
- Preuve d'emploi (contrat de travail avec description des tâches, bordereaux de paie et renseignements fiscaux auprès de l'Agence du revenu du Canada)
 - Preuve de résidence au Nouveau-Brunswick pendant la période d'emploi (bail, factures de services publics, renseignements bancaires, permis de conduire du Nouveau-Brunswick, etc.)
- Je comprends que, si après 18 mois je n'ai toujours pas obtenu ma résidente permanente, je dois présenter de nouveau une déclaration accompagnée des pièces justificatives suivantes :
- Preuve d'emploi (contrat de travail avec description des tâches, bordereaux de paie et renseignements fiscaux auprès de l'Agence du revenu du Canada)
 - Preuve de résidence au Nouveau-Brunswick pendant la période d'emploi (bail, factures de services publics, renseignements bancaires, permis de conduire du Nouveau-Brunswick, etc.)
- Je comprends que si je ne maintiens pas un emploi à temps plein dans une profession admissible directement liée à mon domaine d'études au Nouveau-Brunswick pendant le traitement de ma demande de résidence permanente, ma désignation sera annulée et cette voie d'accès à la résidence permanente sera fermée.

Représentants et consultants en immigration

- Je comprends que je n'ai aucune obligation d'embaucher ou de payer un représentant autorisé de l'immigration pour aider à la préparation de ma demande d'immigration ou de permis de travail. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick traitent tous les requérants de la même façon, qu'ils aient ou non recours à un représentant. Tous les formulaires et renseignements dont j'ai besoin pour faire la demande d'immigration au Canada sont accessibles gratuitement. Si je suis les directives du guide de demande, je peux remplir les formulaires et les soumettre moi-même. Je sais que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est disponible pour m'aider si j'ai des questions.
- Si je choisis d'embaucher un consultant en immigration ou un autre agent, cet agent doit être autorisé à fournir de tels services en remplissant un des rôles suivants :
- consultant canadien en immigration réglementé qui est en règle auprès du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (CCIC);
 - avocat ou parajuriste canadien qui est en règle auprès d'une société de droit provinciale ou territoriale canadienne;
 - notaire qui est en règle auprès de la Chambre des notaires du Québec.
- Je comprends que je suis responsable de tous les frais et coûts liés à mon examen linguistique approuvé par IRCC, ma demande en vertu du PCNB, ma demande de permis de travail et ma demande éventuelle de résidence permanente au Canada.

Signature

Date (mm-jj-aaaa)